Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 29 du 15 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 9

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du *25 mars 2022*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :

Direction des ressources humaines

AVIS de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 25 mars 2022

NOR A R M A 2 2 0 0 7 4 9 V

Référence(s) :

- Décret N° 2008-941 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n ° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 23).
- Arrêté du 29 juin 2009 fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n ° 162 du 16 juillet 2009, texte n° 36).
- Arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4).

› Instruction N° 144859/DEF/DGA/DRH/D du 08 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Référence de publication :

I. Il est organisé, au titre de l'année 2022, un concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement en application des dispositions du décret N° 2008-941 du 12 septembre 2008 susvisé, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté du 24 janvier 2022 fixant le nombre de postes offerts au recrutement en 2022 dans les corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 43 du 20 février 2022, texte n° 17). L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 7 septembre 2022. L'épreuve orale d'admission se déroulera les 24 et 25 novembre 2022. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers du grade de commandant ou grade équivalent ou du grade de capitaine ou grade équivalent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade de commandant ou grade équivalent, réunissant, au 1er janvier 2022, les conditions suivantes :

- être âgé de quarante ans au plus (né à partir du 2 janvier 1982) ;
- totaliser dix ans de services comme officier en position d'activité ou de détachement ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L. 642-1. et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

Les candidats devront satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement à la date de dépôt de la candidature ou au plus tard au moment des épreuves orales en cas d'inaptitude temporaire.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement .

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction N° 144859 DGA/DRH/D du 8 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement. Les candidats devront transmettre au plus tard le 24 juin 2022, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDMR/GM
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

II. Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel des armées.*

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'ingénieur général hors classe de l'armement,
directeur des ressources humaines,

Benoît LAURENSOU.

ANNEXES

ANNEXE I.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL DE L'ARMEMENT : DEMANDE D'INSCRIPTION.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

demande à être autorisé(e) à prendre part aux épreuves du concours ouvert en

pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur principal de l'armement.

Fait à , le

Signature

NOM :	Direction / Service :
Prénom (s) :	

Situation familiale	
Adresse personnelle	
Affectation (adresse complète du service, n° tél., fax et courriel)	
Diplômes obtenus	

ANNEXE II.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL DE L'ARMEMENT : FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.

FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE

NOM : Prénom (s) : Corps : Grade :	Direction / Service :

Grades successifs	Dates de nomination	Interruptions de service	
		Dates de début	Dates de fin

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur
L'exactitude des renseignements figurant ci-dessus

Date et signature du candidat

Date, cachet et signature de l'autorité chargée de l'organisation des concours :

ANNEXE III.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL DE L'ARMEMENT : RELEVÉ DETAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 (2°) DU DÉCRET 2008-941 DU 12.09.2008 MODIFIÉ.

RELEVE DETAILLE DES SERVICES EFFECTUES DEPUIS L'ENTREE AU SERVICE DE L'ETAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 (2°) DU DECRET 2008-941 DU 12.09.2008 MODIFIE

NOM : Prénom (s) : Corps : Grade :	Direction / Service : Le cas échéant, préciser le nombre de participations à des précédents concours IPA :

Direction – Etablissement - Service	Fonctions	Nature des services (description sommaire des missions ou des travaux majeurs conduits ou effectués, encadrement)	Supérieurs hiérarchiques directs	Dates	
				de début	de fin

ANNEXE IV.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL DE L'ARMEMENT : AVIS DU SECOND NOTATEUR.

AVIS DU SECOND NOTATEUR

NOM, prénom (s), corps et grade du candidat :

NOM, grade, fonction du second notateur :

Appréciation :

Estimez-vous que le candidat est en mesure de devenir un ingénieur de l'armement qui se classera[1] :

- au dessous de la moyenne ? oui - non
- dans la moyenne ? oui - non
- au dessus de la moyenne ? oui - non - éventuellement
- parmi les meilleurs ? oui - non - éventuellement

À , le

(Date, attache et signature du second notateur)

[1] Rayer la mention inutile